

RAPPORT D'AVANCEMENT ANNUEL EN MATIÈRE DE PRÉPARATION À LA REDD +
PAYS : RDC
PÉRIODE : 1^{er} juillet 2013 – 15 avril 2014

Ce cadre de notification pour les pays a été mis au point suivant la structure du cadre de suivi et d'évaluation du FCPF, du cadre logique et du cadre de mesure de la performance afin de faciliter et de systématiser l'analyse des données. Le rapport semestriel fournira à la FMT des indications sur l'avancement en matière de réalisation des activités préparatoires et d'exécution des programmes de RE, de façon à avoir des données consolidées sur la réalisation des indicateurs de résultats, de progrès et d'impacts tels que définis dans le cadre de S&E du FCPF.

Le modèle ci-dessous améliore et remplace les fiches d'étapes sur la préparation remplies actuellement par les pays avant chaque réunion du CP. Il se base également sur la structure et le contenu de la version 6 de la R-PP et de ses lignes directrices ainsi que sur le cadre d'évaluation du dossier préparatoire. Pour finaliser ce cadre, quelques R-PP déjà évaluées, le volet 6 du cadre de S&E et un échantillon des fiches de d'étape ont été analysées.

Le rapport doit se baser sur le système de S&E national de REDD + (volet 6 de la R-PP) et préparé en concertation avec des membres du groupe de travail chargé de la REDD ou d'un organisme équivalent. Les contributions des parties prenantes, y compris des peuples autochtones et des organisations de la société civile doivent être intégrées. Les divergences d'opinions indiquant une absence de consensus sur des questions spécifiques doivent être indiquées dans le rapport.

Le rapport annuel d'avancement de chaque pays est prévu être soumis à la FMT chaque année avant le 30 août. Une autoévaluation des progrès doit être effectuée conjointement. Une mise à jour semestrielle doit également être envoyée avant le 30 mars.

1. INTRODUCTION GÉNÉRALE

Introduction du rapport, objectif principal et sections. Brève description de l'appui du FCPF dans le pays.

La République Démocratique Congo (RDC) est engagée depuis 2009, dans le processus de préparation au dispositif international de Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+). Ce processus est piloté par le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme (MECNT), avec l'appui du programme des Nations-Unies pour la REDD (UN-REDD) et de la Banque Mondiale (FCPF).

Conformément au budget inscrit dans le Plan de préparation à la REDD+ (R-PP) de la RDC, le financement des huit composantes a été réparti entre les deux programmes UN-REDD et FCPF. Le don FCPF a essentiellement appuyé les composantes 1a, 1b, 2b, 2c et 2d.

2. RÉSUMÉ DU RAPPORT

Résumé des avancées, des principaux résultats obtenus, particulièrement des résultats d'ensemble et des questions/problèmes majeurs survenus pendant la période couverte par le rapport.

Progrès

- Décret instituant les organes de gestion du processus REDD+ en novembre 2009
- R-P-P validé par les membres du Comité des Participants du FCPF et du Conseil d'orientation de l'ONU-REDD en mars 2010 avec comme conséquence l'allocation d'un montant de 3.6 millions et de 5.5 millions respectivement de FCPF1 et ONU-REDD

- Approbation du Programme d'Investissement pour les Forêts (FIP) à hauteur de 60 millions en juin 2011
- Validation de la Stratégie nationale REDD+ et du Fonds National REDD en novembre 2012 au Conseil de Ministres et présentation à la Communauté Internationale à Doha à la COP 18.
- Élaboration du Premier Plan d'Investissement du Fonds National REDD+ en 2013
- Signature de l'Arrêté portant procédures d'homologation des projets REDD+ en février 2012
- Elaboration du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale et des Cadres spécifiques de la SESA en 2013 (validation prévue avant juin 2014).
- Mise en ligne de la première version du Registre National REDD en 2012 et processus de sa complète opérationnalisation en cours
- Élaboration du Plan Intégré de Communication en 2012.
- Intégration des critères REDD+ dans la Matrice de Gouvernance Economique du Gouvernement en mi 2013
- Signature de l'Accord de Don additionnel de 5.2 millions en janvier 2014.
- Validation de la Note d'Idée du Programme de réduction d'émissions de la zone juridictionnelle de Mai-Ndombe en avril 2014 et son admission dans le pipeline du Fonds Carbone de la Banque Mondiale

Éléments clés de réussite

- Coordination du processus assuré par la CN-REDD
- Engagement inclusif et participatif des parties prenantes
- Stratégie nationale REDD+, y compris le Fonds National REDD+
- Registre National REDD+, y compris l'Arrêté portant procédures d'homologation des projets REDD+
- Sauvegardes environnementales et sociales définies
- Renforcement des moyens financiers avec le Fonds additionnel (5.2 millions).

Prochaines étapes pour la période suivante (principaux points uniquement).

- Finalisation de la phase de préparation du processus REDD+ (mise en place de l'infrastructure) et du R-Package sur base de l'Accord de Don additionnel de 5.2 millions de dollars US conclu en février 2014
- Avancement de la Stratégie-cadre nationale REDD+
- Appui aux réformes clés dans les secteurs de l'aménagement du territoire et du foncier
- Poursuite du dialogue de politiques
- Finalisation des outils de mise en œuvre (Registre, Standards nationaux, etc.)
- Développement de la phase de conception de l'ER-PIN Mai-Ndombe
- Avancement de la Stratégie nationale REDD+ à travers les expériences apprises des projets pilotes
-

3. PRINCIPAUX RÉSULTATS ET RÉALISATIONS PENDANT LA PÉRIODE

La section ci-dessous doit fournir des données qualitatives et quantitatives sur le progrès réalisé par rapport aux résultats attendus dans chaque sous-section. Les informations fournies doivent être cumulatives. Si les informations ne sont pas disponibles ou non pertinentes, indiquez « non applicable – n/a ».

3.1 AVANCÉES EN TERMES D'IMPACTS (si des données sont disponibles)

Insérez ici toute information qualitative ou quantitative disponible pour les critères/indicateurs suivants.

Quantité de réduction (en tonnes) d'émissions de CO2 issues du déboisement et de la dégradation forestière dans le pays pendant la période couverte par le rapport, en comparaison avec le REL/REL mesuré, le cas échéant (*Indicateur I.1.B. du Cadre de S&E du FCPF*) :

Niveau de référence national des émissions forestières (REL)/Niveau de référence (RL) défini : **NA**
Réduction en tonnes pendant la période couverte par le rapport en comparaison avec le REL/RL : **NA**

Montant des investissements autres que du FCPF reçus pendant le processus de R-PP (*Indicateur I.2.B.i. du Cadre de S&E du FCPF*) :

Source : PNUD	Montant fourni : 3110 690
Source : FAO	Montant fourni : 2926450
Source : PNUÉ	Montant fourni : 1 346060

Montant des investissements autres que du FCPF reçus pour la mise en œuvre des programmes de RE (par ex. PIF, bailleurs bilatéraux, secteur privé), le cas échéant (*Indicateur I.2.B.i. du Cadre de S&E du FCPF*) :

Source : FIP	Montant fourni : 60 000 000
Source : Norvège	Montant fourni : 2 500 000
Source : CBFF	Montant fourni : 24 000 000
Source : OIBT	Montant fourni : 600 000
Source : COMIFAC	Montant fourni : 305 000

Niveau de participation et d'engagement des multiples parties prenantes dans le processus de prise de décision relative aux réductions d'émissions et à la gestion des ressources forestières (*Indicateur I.3.A du Cadre de S&E du FCPF*) :

Veillez décrire le processus d'engagement et de concertation mis en œuvre :

Le processus national REDD est fortement participatif, consultatif, transparent et inclusif. La CN-REDD dispose de bureaux ouverts et accueille en permanence les représentants des parties prenantes qui la sollicitent. Un dialogue constant a été instauré avec la société civile organisée en plate-forme commune appelée Groupe de Travail Climat REDD (GTCR). De nombreuses réunions de concertations ont été tenues de manière ordinaire ou en réponse à des besoins ponctuels. Si les vues sont parfois divergentes, le dialogue a toujours été maintenu et le MECNT a assuré un rôle d'arbitrage et de facilitation lorsque nécessaire. Ce processus renforce progressivement la confiance entre les acteurs et la dynamique de partenariat. Il se heurte néanmoins à des lacunes en termes de capacités et de structuration de la société civile. La CN-REDD a proposé d'appuyer le GTCR en ce sens.

La participation a été aussi forte au niveau de l'administration. De multiples chantiers ont vu le jour, notamment sur la programmation FIP ou encore le dialogue politique. De manière concrète, la mise en place des trente groupes de coordination thématique (GCT) en janvier 2011 et leur évolution vers seize coordinations thématiques (CT) en février 2012 ont permis de mobiliser des représentants de dix-sept ministères différents couvrant l'ensemble des domaines essentiels et pertinents pour la REDD+.

Le secteur privé a systématiquement participé aux ateliers de discussion. Dans la phase préliminaire de préparation, le secteur privé n'avait pas forcément mesuré l'étendue des enjeux. Avec les travaux de programmation, notamment dans le cadre du FIP, et l'entrée en phase d'investissement, le secteur privé se mobilise.

Sur toutes les composantes du R-PP (consensus national sur les causes de la déforestation, stratégie d'investissement FIP, stratégie nationale, préparation des standards socio-environnementaux, etc.), y compris lors de sa préparation, des plans complets de consultation et de participation de la société civile et du secteur privé ont été élaborés et déployés.

En ce qui concerne les activités spécifiques à l'information, l'éducation et la Communication (IEC), la CN-REDD dispose d'une cellule dédiée, responsable d'une grande diversité d'actions:

- Réalisation des universités Internationales REDD : Grand événement de formation intensive à la REDD et au développement durable ouvert au public.
- 2010 : 9 journées de formation, 300 bénéficiaires au total, 110 participants chaque jour, 10 pays africains représentés
- 2011 : 10 journées de formation, 800 bénéficiaires au total, 300 participants chaque jour pour examen réussi pour 200 participants
- Organisation ou soutien actif à plus de quarante événements de formation et de sensibilisation auprès de différentes catégories d'acteurs (universités et écoles, réseaux de journalistes, confessions religieuses, jeunesse, peuples autochtones, ONG, provinces...)- Illustration : Forum de la jeunesse pour Rio+20 et campagne de plantation avec 3 000 jeunes de Kinshasa, concerts de sensibilisation et appui à la production de chansons d'éducation (juin 2012)
- Réalisation et diffusion de supports de communication, notamment de cinq saynètes radio et autant de saynètes TV pour sensibiliser la population congolaise en général à la REDD. Calendriers, dépliants, articles de presse, émissions télévisées...
- La Coordination Nationale a souhaité réorganiser son équipe et son fonctionnement en septembre 2011 afin d'accélérer les réalisations en matière d'IEC. En partenariat avec la société civile et la cellule de communication du MECNT, un plan d'action a été actualisé et mis en œuvre, comprenant, notamment:
 - un site internet et un registre complet de toutes les activités d'IEC depuis 2009 ;
 - Des outils de diffusion d'IEC REDD plus systématiques (chansons et concerts, films...);
 -
 - une réforme du programme éducatif national en matière de REDD, de climat et d'environnement ; un plan de communication et un programme de renforcement des capacités pour la période 2013-2016 ;
 - un plan de mise en œuvre de la campagne dans les territoires en cours de déploiement ;
 - un plan de déploiement d'un réseau de radios de proximité pour REDD ;
 - un plan de préparation de la société civile en cours de déploiement.

Toutes ces activités ont été réalisées conformément au Plan intégré de communication qui va continuer à être développé au courant de 2014.

Par ailleurs, des consultations avec différentes parties prenantes ont été organisées dans toutes les provinces sur la SESA et les standards nationaux REDD+.

Veillez décrire le niveau de participation et d'engagement des catégories de parties prenantes suivantes :

- Agences gouvernementales : très élevé. Ont ainsi été impliqués la CN REDD, la MECNT, la Primature, la Vice-Primature/Budget, les Finances, les parlementaires, les Gouvernorats, les ETD
- Populations autochtones : élevé. Présents/représentés à travers les GCT, le GTCR, dans le cadre du processus SESA.
- Autres communautés tributaires des forêts, le cas échéant : les communautés locales, la société civile à travers les nombreuses consultations, faites dans le cadre de : SESA (Kasaï Occidentale, Kasaï Orientale, Bandundu, Bas-Congo, Orientale, Katanga, Equateur), RPP (Bas-Congo, Orientale), FIP (Orientale, Bandundu, Kasai), FAO (11 Provinces), standards (Or, Katanga, NK, SK, BC, Maniema)
- Femmes : élevé
- Jeunes : élevé
- Organisations de la société civile : très élevé (GTCR, GCT)
- Organismes privés : modéré (atelier Plan investissement FIP, projets pilotes CBFF)
- Bailleurs : très élevé (Norvège, ONU REDD, FCPF, BAD, OIBT, UE, GIZ, JICA, DFID, USAID/CARPE)
- Autres, veuillez préciser : ONG et centres de recherche nationaux, régionaux et internationaux (WWF, CI, OSFAC, OFAC, WRI, WCS, IASSA, MI, CIRAD, CIFOR, UCL, ERAIFT)
- Trois couches des parties prenantes impliquées à la REDD+ avaient été identifiées et consultées dans

le cadre de la mission d'Évaluation Environnementale et Sociale Stratégique du processus REDD+ en RDC. Il s'agit de :

- ✓ Les acteurs qui participent directement dans l'élaboration de la Stratégie nationale REDD+. Il s'agit essentiellement des membres des Groupes de Coordinations Thématiques (GCT), organe multipartite ayant contribué efficacement à l'élaboration de la Stratégie nationale REDD+ de la RDC. Plus de trois cents représentants des parties prenantes ont été consultés pendant plus de trois semaines au Centre Caritas Congo en mars-avril 2012 afin d'élaborer la VO de la Stratégie-Cadre avec une première analyse Sociale et Environnementale. (**premier cercle**).
- ✓ En septembre-octobre 2012, des consultations ont été organisées dans six provinces de la RDC afin de présenter les premières analyses sociales et environnementales relatives à la VO de la Stratégie-Cadre REDD+ et, solliciter les avis et considérations des acteurs locaux et provinciaux sur les propositions d'options préconisées. Il s'agissait de consulter des bénéficiaires potentiels des retombés positifs de la REDD+ ou des potentiels victimes des effets indésirables de celle-ci (troisième cercle).
- ✓ Des consultations du deuxième cercle des parties prenantes élargies à d'autres acteurs, dont la société civile et les représentants des autochtones avec tous les Points Focaux Provinciaux REDD+, ont été organisées pendant une semaine (24 au 28 juin 2013) à Kinshasa afin de présenter les versions améliorées des cadres élaborés par la SESA et, recueillir leurs avis et considérations pour leur amélioration. Le deuxième cercle des parties prenantes est constitué des acteurs qui n'ont pas participé « directement » à l'élaboration de la Stratégie nationale mais qui doivent jouer un rôle déterminant dans la mise en œuvre de celle-ci. Il s'agit généralement des Ministères sectoriels clé, des porteurs des projets REDD+ et les donateurs.
- ✓ Enfin, les participants de la deuxième couche ont recommandé à la CN-REDD d'organiser des consultations dans toutes les provinces de la RDC afin de (i) présenter les versions améliorées de la SESA, (ii) présenter les principales recommandations issues des consultations du second cercle notamment concernant la décentralisation de la REDD+, les mécanismes de partage des revenus, les mécanismes de gestion et de traitement des plaintes dans le cadre de la REDD+, etc. ces consultations ont été organisées en novembre 2013 jusqu'en janvier 2014.
- ✓ Participation des parties prenantes dans le développement de l'ER-PIN/Mai-Ndombe pour le développement de l'ER-PIN/Mai-Ndombe, les participants comprenaient les autorités coutumières de la chefferie Batéké du Nord, les autorités politiques et administratives du territoire de Bolobo, du district du Plateau, dans la province du Bandundu, les représentants des communautés locales, le secteur privé du bois, de l'élevage des bovins et des concessions de conservation, les représentants de la société civile nationale et internationale ainsi que les bailleurs de fonds.

Nombre et type de réformes politiques initiées, achevées ou en cours conformes aux normes de la REDD+, le cas échéant (*Indicateur I.3.B. du Cadre de S&E du FCPF*) :

Nombre de réformes politiques pendant la période couverte par le rapport :

- Achevées : la loi portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement, Code agricole et la loi portant conservation de la nature.
- En cours : la réforme foncière, le code des hydrocarbures, l'aménagement du territoire, le Code forestier, Code Minier, la révision de l'arrêté portant homologation des projets REDD+, Décret sur la foresterie communautaire, Décret portant structure de gouvernance du Fonds National REDD+ de la RDC,

Veillez décrire ces réformes politiques :

1. **Aménagement du territoire** : En RDC, il n'y a jamais eu de politique globale d'aménagement du

territoire. Il n'existe pas à l'heure actuelle de loi sur l'aménagement du territoire, et les législations sectorielles (codes foncier, minier, forestier et agricole notamment), élaborées le plus souvent encore sans concertation transversale, sont incohérentes. Cette situation, aggravée par un manque critique de données et d'échange de données, est à l'origine d'avis contradictoires sur l'affectation des terres et de nombreux conflits dans l'utilisation de l'espace et des ressources.

2. **Foncier** : en RDC, le foncier est une question extrêmement complexe et source de très nombreux conflits. Une des grandes difficultés réside, notamment dans la juxtaposition des régimes moderne (droit positif) et coutumier. Bien que l'autorité coutumière sur les terres soit partiellement reconnue par la loi sous forme de droits de jouissance, les modalités de l'articulation entre droit positif et gestion coutumière n'ont jamais été clarifiées.
3. **Agriculture** : si les paysans de la RDC sont de plus en plus dépendants des ressources forestières (forêt et galeries forestières en zones de savanes) et de la disponibilité en terres fertiles, qui offrent de meilleurs rendements, pour leur survie, l'urbanisation galopante en RDC multiplie les processus de déforestation et de dégradation des forêts qui deviennent de plus en plus visibles et néfastes autour des agglomérations (grandes consommatrices d'énergie biomasse) et le long des axes de communication (routier et fluvial).
4. **Énergie** : le bois énergie représente près de 95% de la consommation énergétique du pays alors qu'il n'existe pas de volet bois énergie dans la stratégie énergétique nationale. La plus grande partie de ce bois énergie provient d'ailleurs de l'exploitation non durable, ce qui fait de la collecte de cette source d'énergie, un important facteur direct de déforestation et dégradation forestière à l'instar de l'agriculture sur brûlis et de l'exploitation artisanale de bois d'œuvre en RDC.

3.2 AVANCÉES EN TERMES DE PROGRÈS ET DE RÉSULTATS

3.2.1. Avancement de la préparation à la REDD+

- Progrès

Pour résumer l'évaluation des résultats ci-dessous, décrivez brièvement les progrès réalisés pendant la période couverte par le rapport en matière de développement du dossier préparatoire du pays (*Indicateur 1.A. du Cadre de S&E du FCPF*) :

Avancées pendant la période couverte par le rapport en matière de développement du dossier préparatoire :
 La phase de préparation au processus REDD+ en RDC a connu des avancées significatives pendant la période couverte : la stratégie nationale finalisée et validée, y compris le Fonds National REDD+ ; le processus SESA quasi-finalisé ; soumission et acceptation de la requête de fonds additionnels (5,2M\$), concrétisée par la signature de l'Accord de Don en janvier 2014 ; la soumission de l'ER PIN Mai-Ndombe au Fonds Carbone/FCPF et finalisation du processus de recrutement des Experts et autres personnels d'appoint pour l'équipe restructurée de la CN-RREDD.

- Résultats

Veuillez indiquer quels volets et sous-volets de la R-PP de votre pays ont reçu un financement du FCPF à travers la subvention pour la préparation à la REDD+ (>3,4 millions USD)

Volets	Sous-volets	Financement du FCPF (Oui/Non)
1. Organisation de la préparation et consultation	1a. Dispositifs nationaux de gestion de la REDD+	Oui. Le décret du PM de novembre 2009 a mis en place le cadre institutionnel actuel de gestion, comprenant un Comité National, un Comité Interministériel et une Coordination Nationale. Cette dernière est entrain de subir un réaménagement de ses ressources humaines en vue de l'adapter aux nouvelles missions qui lui sont confiées. D'autre part, compte tenu des faiblesses constatées dans le

		fonctionnement des Comités National et Interministériel, une restructuration est en cours afin de permettre à ces organes de jouer pleinement leur rôles.
	1b. Consultation, participation et sensibilisation	Oui. Le processus national REDD+ est fortement participatif, consultatif, transparent et inclusif. Une cellule technique dédiée aux activités d'information, d'éducation et de la communication (IEC) a été mise en place. Un Plan Intégré de Communication a été élaboré pour ce faire. Le Plan opérationnel de communication est en cours de finalisation. Le Plan de consultation et de participation est en cours d'élaboration.
2. Préparation de la stratégie de REDD+	2a. Évaluation de l'utilisation des terres, des facteurs de changement de l'affectation des terres, des lois, des politiques et de la gouvernance forestières	Oui. L'étude des causes de la déforestation et la dégradation forestière a été réalisée en 2010 et le consensus national qui s'en est dégagé a déterminé les principales causes directes et indirectes de la déforestation et dégradation des forêts en RDC, qui a permis l'élaboration de la Stratégie Nationale REDD+. D'autre part, il y a eu une mise en synergie entre les processus REDD+ et APV-FLEGT dans le cadre du renforcement de la gouvernance forestière, particulièrement dans la lutte contre l'exploitation illégale du bois. Un atelier réunissant des différentes parties prenantes (Points Focaux provinciaux REDD+, Société civile, administration, secteur privé, les Coordonnateurs provinciaux de l'environnement, etc.) a eu lieu à Kinshasa en janvier 2013.
	2b. Options stratégiques de la REDD+	Oui. La RDC s'est dotée d'une Stratégie Nationale REDD+ en novembre 2012. Celle-ci se décline en 7 piliers stratégiques, dont 3 sectoriels (agriculture, énergie, forêt) et 4 habilitants (gouvernance, aménagement du territoire, sécurisation foncière et démographie).
	2c. Cadre de mise en œuvre	Oui, la RDC dispose d'un Arrêté portant homologation des projets REDD+ qui détaille le niveau de responsabilités de chaque acteur dans le processus de validation des projets REDD+ ; L'arrêté portant création et fonctionnement du Comité de suivi des risques et co-bénéfices socio-environnementaux REDD+ qui jouera un rôle déterminant dans le système d'information sur les sauvegardes et les mécanismes de recours et de gestion des plaintes liées à la REDD+
	2d. Impacts sociaux et environnementaux	Oui. La CN REDD a recruté un consultant pour mener à bien la SESA : des consultations ont été conduites aux niveaux provincial et national, des cadres de gestion (généraux et spécifiques) ont été élaborés.
3. Niveau de référence des émissions/Niveaux de référence		Non
4. Système de suivi des forêts et mesures de sauvegarde	4a. Système national de suivi forestier	Non
	4b. Système d'information sur les avantages multiples, les autres impacts, la gouvernance et les sauvegardes	Oui à travers le CGES de la SESA

Niveau de mise en œuvre de la R-PP¹ dans son ensemble :

Veillez décrire l'étape actuelle de mise en œuvre de la R-PP :

La RDC a avancé durant l'année 2013 dans la phase charnière entre la phase de préparation et celle d'investissement, avec la validation de la Stratégie-cadre nationale REDD+ en novembre 2012, la mise en œuvre et le suivi des projets pilotes REDD+ et le FIP, l'avancement dans la réalisation des critères du R-Package dans la perspective de la signature d'un ERPA en 2016. Certains outils de mise en œuvre sont en cours de finalisation dont la SESA et les Standards nationaux prévus avant la fin du premier semestre 2014 ; l'actualisation de la version disponible du Registre et la déclinaison en outils de mise en oeuvre du Plan Intégré de Communication ; et le déploiement effectif de la REDD+ en provinces ; la poursuite des réformes clés ainsi que l'actualisation des lois et mesures afin de les adapter aux impératifs de la REDD+.

¹Veillez noter que vous pouvez évaluer l'avancée de la mise en œuvre des volets et des sous-volets de la R-PP dans le tableau qui se trouve dans les pages suivantes.

Niveau de réalisation des étapes prévues par la subvention du Fonds de préparation financé par le FCPF (>3,4 millions USD) (1.3.b. du Cadre de S&E du FCPF) :

Étapes prévues :	Niveau de réalisation ² :	Suivi ³ :
1.1. Coordination du processus de préparation	<p>Décret instituant les organes REDD+ dont la CN REDD. Recrutement des agents de la CN REDD, dont Coordonnateur National et experts nationaux et internationaux, Coordonnateur de la Décentralisation et 11 Point Focaux Provinciaux REDD+. La nouvelle restructuration de la CN-REDD a ramené les Points Focaux Provinciaux à 5. Frais de fonctionnement. Partenariat CN-REDD et Parlementaires nationaux à travers l'initiative Globe International.</p>	<p>Veillez faire votre sélection dans le barème de notation :</p> <p> Progrès substantiels</p> <p><i>Expliquez pourquoi : les niveaux de réalisation indiqués dans la colonne précédente sont suffisamment éloquents pour en déduire que les progrès effectués dans les domaines de la coordination et préparation générales du processus REDD+ sont importants. Toutes les étapes prévues d'être financées par le don FCPF (listées ci-contre) ont été menées à bien. Seule l'étape 3 a pris du retard.</i></p>
1.2. Consultations multipartites	<p>Recrutement d'un spécialiste IEC et son assistant et élaboration d'un plan de consultations initiales dans 5 Provinces. Sessions d'information et formation pour les différentes parties prenantes. GTCR, universités REDD, site internet.</p>	
2.a. Préparation de la Stratégie nationale REDD+	<p>Stratégie-cadre validée en novembre 2012 par le Gouvernement et les partenaires et présentée à la communauté internationale à la COP18 (Doha)</p>	
2.b Préparation du cadre de mise en œuvre	<p>Elaboration du Registre et publication de l'arrêté portant homologation des projets REDD+. Consultations SESA et documents (CGES et cadres spécifiques) finalisés</p>	
2.c. SESA		

²Les pays doivent fournir des données sur le niveau global de réalisation des étapes prévues dans l'accord de subvention pour la préparation et, le cas échéant, dans l'accord de subvention supplémentaire d'un montant à hauteur de 5 millions USD. Par exemple, dans le cadre de l'accord de subvention pour la préparation (>3,4 millions USD), les pays doivent fournir des informations sur (i) l'appui à la coordination du processus de préparation à la REDD+ et des concertations pluripartites ; (ii) la contribution à la conception de la stratégie nationale de REDD+ et (iii) à la préparation d'un scénario national de référence pour la REDD+.

³Le niveau de réalisation des étapes prévues selon les termes de l'accord de subvention pour la préparation sera résumé à l'aide de la notation du résultat général, exprimée sur une échelle de quatre couleurs, suivie d'une justification. Si l'évaluation n'est pas applicable, l'option « non applicable » peut être sélectionnée.

L'échelle de couleurs est basée sur le système inclus dans le cadre d'évaluation du dossier préparatoire.

3. Scénario de référence	Appui aux enquêtes de ménages	
--------------------------	-------------------------------	--

Degré de réalisation des étapes prévues par volet et sous-volet de la R-PP(1.3.c. du Cadre de S&E du FCPF).
 Les pays doivent évaluer l'avancement de la mise en œuvre du volet de la R-PP une fois par an, dans un rapport soumis avant le 30 août de chaque année

	Sous-volet	Progrès général		Progrès par rapport aux objectifs annuels		Suivi ⁴ <i>(Veuillez faire votre sélection dans le barème de notation)</i>
		Étapes prévues	Progrès cumulé par rapport aux étapes	Objectif annuel attendu	Étapes vers la réalisation de l'objectif annuel	

⁴Le niveau de réalisation des étapes prévues pour chaque volet de la R-PP doit faire l'objet d'une autoévaluation et d'un rapport, ainsi que d'un résumé à travers une note d'avancement générale, exprimée de manière qualitative sur une échelle de quatre couleurs puis justifiée brièvement. Si l'évaluation n'est pas applicable, l'option « non applicable » peut être sélectionnée. Cette échelle de couleurs est basée sur le système inclus dans le cadre d'évaluation du dossier préparatoire. Les critères d'évaluation du dossier préparatoire sont inclus pour aider les pays à identifier, à planifier et à suivre les avancées en matière de préparation à la REDD+ en fonction des aspects principaux et des résultats souhaités tels que prévus dans le cadre d'évaluation du dossier préparatoire.

	Sous-volet	Progrès général		Progrès par rapport aux objectifs annuels		Suivi ⁴ (<i>Veillez faire votre sélection dans le barème de notation</i>)
		Étapes prévues	Progrès cumulé par rapport aux étapes	Objectif annuel attendu	Étapes vers la réalisation de l'objectif annuel	
Volet 1 de la R-PP – Organisation de la préparation et consultation	<p>Sous-volet 1a – Dispositifs nationaux de gestion de la REDD+ <i>Objectif</i>: mettre en place des dispositifs nationaux pour gérer et coordonner les activités de préparation à la REDD + tout en intégrant la REDD + dans des stratégies de plus vaste portée <i>Critères d'évaluation</i>:(i) responsabilisation et transparence; (ii) mandat et budget opérationnels; (iii) mécanismes de coordination multisectoriels et collaboration intersectorielle; (iv) capacité de supervision technique; (v) capacité de gestion des fonds; (vi) mécanisme de remontée d'informations et de recours</p>	<p>*Mise en place des organes de gestion du processus REDD+ * Redéfinition des missions et tâches assignées à un nouvel organe de décisions, d'orientation, de planification et de contrôle en remplacement des Comités National et Interministériel REDD+ * Mise en place effective du déploiement du processus REDD+ en provinces * Redynamisation de GCTs</p>	<p>*Mis en place effective par décret du 26 novembre 2009, réunions des Comités et travaux de la CN REDD *Poursuite du processus de déploiement de la REDD en province avec la restructuration des Points Focaux Provinciaux dont le nombre passe de 11 à 5, et dont le recrutement est en cours. * Restructuration de Groupes de Coordination Thématiques (GCT): ramener à 6 au lieu de 16 pour une meilleure efficacité. Création du Fonds National REDD+</p>	<p>*Opérationnalisation du Fonds National REDD+ (FN) *Elaboration d'un projet de révision du Décret portant création et fonctionnement des organes de décision et d'orientation, du processus REDD+ en RDC. *Suivi du processus de recrutement et du déploiement effectif des Points Focaux Provinciaux REDD+ * Opérationnalisation de GCTs sur base de sept piliers de la Stratégie-cadre nationale REDD+</p>	<p>*TdRs du Fonds National REDD+ validés par le Gouvernement, Plan d'investissement finalisé, Décret instituant le Fonds National REDD+ en attente de signature * TdRs pour la révision du Décret portant création et fonctionnement des organes de décision et d'orientation du processus REDD+ en RDC. y compris la feuille de route * Faire le suivi du processus de recrutement et d'installation des PFP * TdRs réunion de haut niveau des administrations publiques sectorielles impliquées dans la REDD+ * TdRs pour la redynamisation de GCT</p>	<p>PROGRES SUBSTANTIELS <i>Expliquez pourquoi :</i> * Les dispositifs nationaux de gestion sont bien en place, impliquant le MECNT mais aussi le Ministère des Finances dans le cadre du Fonds National REDD+. * Les Comités National et Interministériel doivent être restructurés compte tenu des faiblesses constatées dans leur fonctionnement et des impératifs de l'évolution du processus REDD+ de la RDC. * L'opérationnalisation du déploiement du processus REDD+ en provinces à travers la finalisation du processus de recrutement des nouveaux Points Focaux Provinciaux REDD+ et la mise en place du Plan de consultation et de participation, y compris l'avancée du processus FLEGT . * Mise en place d'un cadre permanent d'échanges et de partage d'informations intersectorielles pour une mise en œuvre cohérente de la REDD+</p>

Sous-volet	Progrès général		Progrès par rapport aux objectifs annuels		Suivi ⁴ (<i>Veillez faire votre sélection dans le barème de notation</i>)
	Étapes prévues	Progrès cumulé par rapport aux étapes	Objectif annuel attendu	Étapes vers la réalisation de l'objectif annuel	
Sous-volet 1b – Consultation, participation et sensibilisation <i>Objectif: Vaste consultation et participation des principales parties prenantes aux futurs programmes de REDD+ afin d'assurer la participation des différents groupes sociaux, la transparence et la responsabilisation en matière de prise de décision</i> <i>Critères d'évaluation :(i) participation et engagement des principales parties prenantes ; (ii) processus de consultation ; (iii) diffusion de l'information et accès à l'information ; (iv) utilisation et divulgation des résultats des consultations</i>	*Mise en place d'un processus participatif, inclusif et multipartite au travers l'élaboration d'un Plan de consultations et de participation * Opérationnalisation du Plan Intégré de Communication	*GCT, Universités REDD+, IEC, GTCR, multiples consultations provinciales *Elaboration du Plan opérationnel de communication *Elaboration d'un module de formation en communication pour la REDD+	*Validation de la stratégie nationale, site web, plan national de communication * Elaboration d'un Plan de consultation et de participation * Mise en œuvre du Plan Intégré de Communication par le développement des outils de communication	*Site Web opérationnel mais pas encore mis à jour, plan de communication validé mais pas encore mis en œuvre * Elaboration des TdRs du plan de consultation et de participation. * Elaboration des TdRs sur le développement des outils de communication ; *	 Progrès substantiels <i>Expliquez pourquoi :</i> Toutes les parties prenantes ont été impliquées dans cette phase préparatoire, à travers des mécanismes parfois innovants comme les GTCR, les universités d'été ou encore les saynètes radiodiffusées. * Opérationnalisation en cours du Plan intégré de communication

	Sous-volet	Progrès général		Progrès par rapport aux objectifs annuels		Suivi ⁴
		Étapes prévues	Progrès cumulé par rapport aux étapes	Objectif annuel attendu	Étapes vers la réalisation de l'objectif annuel	(<i>Veillez faire votre sélection dans le barème de notation</i>)
Cadre de S&E du FCPF	<p>Sous-volet 2a : Évaluation de l'utilisation des terres, des facteurs de changement de l'affectation des terres, des lois, des politiques et de la gouvernance forestières</p> <p><i>Objectif : identification des principaux facteurs de déforestation et/ou de dégradation forestière ainsi que des activités liées à la conservation, à la gestion durable des forêts et au renforcement des stocks de carbone forestier</i></p> <p><i>Critères d'évaluation : (i) évaluation et analyse ; (ii) hiérarchisation des éléments favorables/défavorables, directs et indirects, à la mise en valeur des forêts ; (iii) liens entre ces éléments favorables/défavorables et les activités de REDD+ ; (iv) plans d'action pour prendre en compte les droits aux ressources naturelles, les régimes fonciers et la gouvernance et (v) conséquences pour les lois et politiques forestières</i></p>	<p>*Etude sur les facteurs de la déforestation</p> <p>* Synergie entre les processus REDD+ et APV-FLEGT sur la gouvernance forestière</p> <p>* Poursuite des réformes clés dans les secteurs prioritaires à la REDD+.</p>	<p>Travaux UCL, PNUE, société civile, FAO, consensus national</p> <p>* Etude sur les risques futurs de déforestation en RDC (UCL)</p> <p>* Atelier organisé à Kinshasa en janvier 2013 sur le renforcement des capacités des parties prenantes dans le cadre de la gouvernance forestière.</p> <p>* Partenariat CN-REDD et Globe International pour la poursuite des réformes juridiques et institutionnelles relatives à la REDD+ ; *</p> <p>Contribution à l'atteinte des objectifs de la Matrice de Gouvernance Economique du Gouvernement dans le développement des réformes clés dans les secteurs de l'aménagement du territoire, foncier et des standards REDD+ dans les secteurs de mines</p>	<p>Coordination multi-sectorielle pour permettre d'intégrer ces facteurs de DD dans les piliers de la stratégie nationale REDD+</p> <p>*Contribution à l'élaboration de la grille de la légalité de l'APV-FLEGT</p> <p>* Intégrer la REDD+ dans les politiques sectorielles</p>	<p>*Plan d'investissement du Fonds National REDD+ élaboré sur base des facteurs de DD reconnus</p> <p>*Renforcement des capacités</p> <p>* Elaboration de la grille de la légalité</p> <p>*TdRs pour l'intégration de la REDD+ dans les politiques sectorielles</p> <p>* Réunion de haut niveau avec les administrations sectorielles impliquées dans la REDD+</p> <p>* Contribution aux réformes dans les secteurs de l'aménagement du territoire, du foncier, de l'agriculture et de l'énergie</p>	<p> Progrès substantiels</p> <p><i>Expliquez pourquoi :</i></p> <p>La stratégie nationale et le plan d'investissement sont fondés de façon fidèle sur les causes DD identifiées de manière consensuelle. Il faudra s'assurer que cela est bien pris en compte dans la réforme foncière en cours et dans les futurs schémas d'aménagement du territoire</p>

Sous-volet	Progrès général		Progrès par rapport aux objectifs annuels		Suivi ⁴ (<i>Veillez faire votre sélection dans le barème de notation</i>)
	Étapes prévues	Progrès cumulé par rapport aux étapes	Objectif annuel attendu	Étapes vers la réalisation de l'objectif annuel	
Sous-volet 2b : Options stratégiques de la REDD+ <i>Objectif : Développer un ensemble de politiques et de programmes de réponses aux facteurs de la déforestation et/ou de la dégradation forestière</i> <i>Critères d'évaluation : (i) sélection et hiérarchisation des options stratégiques de la REDD+ ; (ii) évaluation de la faisabilité ; (iii) incidences des options stratégiques sur les politiques sectorielles en vigueur</i>	Identification des options à l'aide des GCT *Intégration de la REDD+ dans les politiques sectorielles * Développement de l'ER-PIN, FIP et initiatives et Projets pilotes REDD+	* Validation de la Stratégie REDD+, finalisation des outils de sa mise en œuvre élaboration du Plan d'investissement du Fonds National REDD+ * Développement de l'ER-PIN	*Finalisation des piliers de la stratégie * Élaboration et suivi d'une feuille de route pour l'intégration de la REDD+ dans les politiques sectorielles	*Piliers validés et début de hiérarchisation dans le Plan d'Investissement du FN * Appui aux réformes des cadres juridiques et institutionnels (foncier, forêt, AT, énergie, agriculture, mines, hydrocarbures)	 Progrès substantiels <i>Expliquez pourquoi :</i> * Les options d'activités et mesures REDD ont bel et bien été couchées sur papier. Elles ont été, dans la mesure du possible, intégrées aux politiques prévues dans les secteurs affectés par la REDD+ à travers la Matrice de Gouvernance Economique du Gouvernement, signé e mai 2013 *Création d'un cadre de concertation entre les divers ministères sectoriels impliqués dans la REDD+ * Mise en œuvre de la matrice de gouvernance économique

Sous-volet	Progrès général		Progrès par rapport aux objectifs annuels		Suivi ⁴ (Veuillez faire votre sélection dans le barème de notation)
	Étapes prévues	Progrès cumulé par rapport aux étapes	Objectif annuel attendu	Étapes vers la réalisation de l'objectif annuel	
<p>Sous-volet 2c : Cadre de mise en œuvre</p> <p><i>Objectif</i> : Définir des dispositifs institutionnels, économiques, légaux et de gouvernance crédibles et transparents pour mettre en œuvre les options stratégiques de la REDD+</p> <p><i>Critères d'évaluation</i> : (i) adoption et application de lois et de réglementations ; (ii) directives de mise en œuvre ; (iii) mécanisme de partage des avantages ; (iv) registre national de REDD+ et système de suivi des activités REDD+</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Mise en place du Registre national et Système National de suivi des Forêts * Révision de l'arrêté d'homologation des projets REDD+. * Réforme des lois (forêt, foncier, AT, conservation de la nature, mines, hydrocarbures) 	<ul style="list-style-type: none"> * Identification d'un mécanisme indépendant de suivi de la REDD+ * Mise en ligne de la version test du registre * Élaboration de la feuille de route sur les réformes juridiques et institutionnelles à réaliser avec l'appui de Globe International 	<ul style="list-style-type: none"> * Registre opérationnel avec des options validées * Test du registre et son hébergement dans le site web officiel de CN REDD * Intégration des indicateurs socio-environnementaux (SESA, standards) dans le registre ; * Intégration des indicateurs de gestion de recours et plaintes dans le registre * Formation des cadres du MECNT ; * Validation du registre * Intégration des aspects REDD+ dans les lois sectorielles 	<ul style="list-style-type: none"> * Options de partage des revenus identifiées * Création du site Internet de la CN REDD * TdRs pour le développement du registre * TdRs de consultations provinciales sur les réformes juridiques et institutionnelles * TdRs révision de l'arrêté sur l'homologation des projets REDD+ * TdRs définition des mécanismes de partage de revenus * TdRs sur le statut du carbone 	<p> Progrès satisfaisants, améliorations nécessaires</p> <p><i>Expliquez pourquoi :</i> Le Registre est en place et est complètement opérationnel au fur et à mesure que les travaux connexes (SIS, SESA) sont réalisés.</p>

Sous-volet	Progrès général		Progrès par rapport aux objectifs annuels		Suivi ⁴ (Veuillez faire votre sélection dans le barème de notation)
	Étapes prévues	Progrès cumulé par rapport aux étapes	Objectif annuel attendu	Étapes vers la réalisation de l'objectif annuel	
Sous-volet 2d : Impacts sociaux et environnementaux <u>Objectif</u> : Garantir le respect de l'Approche commune et préparer un Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) spécifique au pays <u>Critères d'évaluation</u> : (i) analyse des questions relatives aux sauvegardes sociales et environnementales ; (ii) conception de la stratégie REDD+ en fonction des impacts ; (iii) Cadre de gestion environnementale et sociale	<ul style="list-style-type: none"> * Recrutement d'un consultant fin 2011 pour conduire le SESA et produire le CGES * Installation du comité de suivi des risques et co-bénéfices sociaux et environnementaux de la REDD+, * Identification de trois couches des parties prenantes à consulter dans le cadre de la SESA * Validation des versions définitives de la SESA 	<ul style="list-style-type: none"> * Validation des différentes étapes des standards et du SESA par le Comité de Suivi, * Organisation de consultations et élaboration de versions intérimaires par le Consultant * Intégration des commentaires issus des consultations des parties prenantes dans les documents finaux 	<ul style="list-style-type: none"> * Finalisation de la SESA (CGES) fin 1^{er} semestre 2014 * Validation des résultats finaux de la SESA * Expérimentation des options retenues 	<ul style="list-style-type: none"> * SESA finalisée fin 2013 * SESA validée et expérimentée en 2014 	 Progrès substantiels <i>Expliquez pourquoi :</i> <ul style="list-style-type: none"> * Malgré des retards de calendrier, ce chantier a connu beaucoup d'avancées pendant la période couverte et est sur le point d'être finalisé. *
Volet 3 de la R-PP - Niveau de référence des émissions/Niveaux de référence <u>Objectif</u> : Développement d'une approche générale d'établissement d'un REL/RL <u>Critères d'évaluation</u> : (i) démonstration de la méthode ; (ii) utilisation des données historiques et adaptation à la situation nationale ; (iii) faisabilité technique de l'approche méthodologique et conformité aux directives de la CCNUCC et aux lignes directrices du GIEC	<ul style="list-style-type: none"> * Définition du scénario de référence national 	<ul style="list-style-type: none"> * Etude UCL 2011, données OSFAC/FACET 2000-2010 * Etude UCL sur les risques futurs de déforestation 	<ul style="list-style-type: none"> * Finalisation du niveau de référence par les travaux UCL 	Travaux UCL, réunion restitution tenue fin 2013	 Progrès satisfaisants, améliorations nécessaires <i>Expliquez pourquoi :</i> Travaux en cours de finalisation pour la mise en place d'une comptabilité nationale permettant d'établir un Niveau de Référence des forêts et un MRV

	Sous-volet	Progrès général		Progrès par rapport aux objectifs annuels		Suivi ⁴ (<i>Veillez faire votre sélection dans le barème de notation</i>)
		Étapes prévues	Progrès cumulé par rapport aux étapes	Objectif annuel attendu	Étapes vers la réalisation de l'objectif annuel	
Volet 4 de la R-PP : Systèmes de suivi des forêts et mesures de sauvegarde	<p>Sous-volet 4a : Système national de suivi forestier</p> <p><i>Objectif : Concevoir et mettre au point un système opérationnel de suivi forestier et décrire l'approche d'amélioration de ce système sur le temps</i></p> <p><i>Critères d'évaluation : (i) explication de la méthode de suivi ; (ii) démonstration des premières phases d'application ; (iii) dispositifs et capacités institutionnels - Forêts</i></p>	Mise en place d'un SNSF	SNSF en cours	Outil opérationnel grâce aux données FACET, Terra-Congo/FAO, projet COMIFAC	Travaux DIAF, FAO (Kasai), JICA (Kasai), IFN	<p>⚠ Progrès satisfaisants, améliorations nécessaires</p> <p>Expliquez pourquoi :</p> <p>Travaux en cours de finalisation</p>
	<p>Sous-volet 4b : Système d'information sur les avantages multiples, les autres impacts, la gouvernance et les sauvegardes</p> <p><i>Objectif : Préciser les aspects non liés au carbone prioritaires pour le suivi national</i></p> <p><i>Critères d'évaluation : (i) identification des aspects non liés au carbone et des problèmes sociaux et environnementaux pertinents ; (ii) suivi, notification et échange d'informations ; (iii) dispositifs et capacités institutionnelles – Sauvegardes</i></p>	<p>* Mise en place d'un SIS et d'un système MRV national (carbone + gouvernance, biodiversité)</p> <p>* Elaboration d'un système d'évaluation et de suivi des projets et initiatives REDD+</p>	<p>* Mise en place des systèmes en cours</p> <p>* Suivi des projets pilotes REDD+</p> <p>*Intégration du système d'information sur les sauvegardes dans le processus REDD+</p>	<p>*Opérationnalisation des systèmes</p> <p>* Mise en place d'un système d'évaluation et de suivi des activités REDD+</p>	<p>*Coordination entre bailleurs pour finaliser SIS début 2014 (groupe d'experts)</p> <p>*TdRs sur l'évaluation et le suivi des activités REDD+</p>	<p>⚠ Progrès satisfaisants, améliorations nécessaires</p> <p>Expliquez pourquoi :</p> <p>Travaux en cours</p>

Taux de décaissement de la subvention du Fonds de préparation financé par le FCPF (>3,4 millions USD), en pourcentage (1.3.d. du Cadre de S&E du FCPF) :		
	Taux	Suivi
Subvention du Fonds de préparation – taux de décaissement par rapport aux prévisions	10%	<p><i>Veillez faire votre sélection dans le barème de notation :</i></p> <p> Jusqu'à 10% d'écart</p>

Taux de décaissement du budget total de la R-PP en pourcentage (1.3.d. du Cadre de S&E du FCPF) :		
	Taux	Suivi
Taux de décaissement du budget de la R-PP par rapport aux prévisions.	10%	<p><i>Veillez faire votre sélection dans le barème de notation :</i></p> <p> Jusqu'à 10% d'écart</p>

3.2.2. Éléments clés des systèmes de paiement basés sur la performance des réductions d'émissions générées par les activités REDD+

- Progrès

Pour résumer l'évaluation des résultats ci-dessous, répondez brièvement aux questions suivantes	
La comptabilité du carbone, les éléments de programme et la fixation des prix fonctionnent-ils comme prévu dans votre projet pilote, le cas échéant ? (Indicateur 2.A. du Cadre de S&E du FCPF)	<p> Non applicable</p> <p><u>Veillez décrire le progrès réalisé :</u></p>
Le schéma de partage des avantages est-il mis en œuvre selon les prévisions dans le cadre de votre projet pilote, le cas échéant ? (Indicateur 2.B. du Cadre de S&E du FCPF)	<p> Non applicable</p> <p><u>Veillez décrire le progrès réalisé :</u></p>
Pourcentage et/ou montant des avantages monétaires partagés avec les bénéficiaires dans le cadre d'un projet pilote approuvé, le cas échéant (Indicateur 2.C. du Cadre de S&E du FCPF)	<p> Non applicable</p>

- Résultats

Votre pays a-t-il soumis des idées préliminaires ou un Programme de RE au Fonds Carbone et /ou à d'autres ? (2.3.a. du Cadre de S&E du FCPF) :	
Oui/ Non	<p><u>Veillez décrire brièvement le contenu de ces idées préliminaires ou du Programme de RE :</u></p> <p>La RDC a développé une Note d'Idée d'un Programme de Réduction d'Emissions pour une zone juridictionnelle comprenant les districts des Plateaux et de Mai-Ndombe dans la Province de Bandundu d'une superficie de 12 millions d'hectares dont 9 millions de forêts. Cette ER PIN a pour objectif de mettre en place un modèle provincial de développement vert qui fournit des alternatives et récompense des efforts visant à s'attaquer aux défis des changements climatiques, la réduction de la pauvreté, à la protection et à la conservation et au renforcement de la biodiversité.</p> <p>Le programme vise à produire de réduction d'émissions basé sur les activités aussi bien</p>

	sectorielles qu'habilitantes qui seront menées par un ensemble des partenaires, comprenant le secteur privé, les ONG internationales et locales, le gouvernement provincial ainsi que les communautés. Une première soumission avait été faite en juin 2013 au Comité des Participants du Fonds Carbone et une seconde soumission a été faite le 10 avril 2014 et la RDC a été admise dans le pipeline du Fonds Carbone après sa validation.
--	---

Votre pays a-t-il signé un Contrat d'achat de réductions d'émissions (ERPA) ? (2.4.b du Cadre de S&E du FCPF) :	
Oui/Non	Veuillez décrire brièvement le contenu de cet ERPA :

Montant et date des décaissements du Programme de RE par rapport aux prévisions, le cas échéant (2.5. du Cadre de S&E du FCPF) :	
Date :	Montant fourni : N A
Date :	Montant fourni : N A
Date :	Montant fourni : N A

3.2.3. Engagement des parties prenantes pour maintenir ou renforcer les moyens de subsistance des communautés locales et préserver la biodiversité dans le cadre de l'approche à la REDD +

- Progrès

Pour résumer l'évaluation des résultats, veuillez décrire les indicateurs relatifs à la conservation de la biodiversité et au développement des moyens de subsistance des communautés forestières inclus dans le Programme de RE, le cas échéant (Indicateur 3.A. du Cadre de S&E du FCPF) :	
Montant :	Veuillez décrire comment ces financements ciblent la conservation de la biodiversité et le développement des moyens de subsistance des communautés forestières : Dans le cadre du processus REDD+, la RDC est entrain de mettre en place des Standards Nationaux Environnementaux et Sociaux en vue d'assurer une intégrité environnementale et économique lors de la mise en œuvre de la Stratégie nationale REDD+. Pour ce faire, des dispositions spécifiques relatives à la conservation et à l'accroissement de la biodiversité ainsi que celles relatives à la contribution de l'amélioration des niveaux de vie des populations congolaises en général et des communautés forestières en particulier ont été identifiées. Un système d'information sur le respect des sauvegardes est conceptualisé dans le Cadre de gestion environnementale et sociale de la REDD+ et, sera opérationnalisé à travers le Registre National.

Veuillez fournir des exemples pertinents d'avantages sociaux et environnementaux inhérents à la REDD+, le cas échéant (Indicateur 3.B. du Cadre de S&E du FCPF) :	
Exemples d'avantages sociaux et environnementaux inhérents à la REDD+ : N/A	

- Résultats

Nombre d'exemples d'actions auxquelles les populations autochtones, les organisations de la société civile et les communautés locales participent activement, le cas échéant (3.1.a. du Cadre de S&E du FCPF) :	
Nombre :	Veuillez décrire ces actions de renforcement des moyens de subsistance et de conservation de la biodiversité ainsi que de réhabilitation auxquelles les populations

	autochtones, les organisations de la société civile et les communautés locales participent activement : N/A
--	--

Nombre de représentants des peuples autochtones et des OSC du pays REDD (hommes/femmes) ayant bénéficié avec succès des programmes de formation du FCPF (3.1.b. du Cadre de S&E du FCPF) :

Indiquez la formation proposée :	Durée (en nombre de jours)	Nombre de participants Nombre d'hommes nombre de femmes	 Nombre ciblé d'hommes et de femmes à former dans chaque pays à définir
1. Université internationale d'été de la REDD+	10	280/120	
2. Formation de membres de Groupes de Coordination Thématique (GCT) impliqués dans l'élaboration de la Stratégie nationale REDD+ et des Sauvegardes Sociales et Environnementales REDD+			

Fréquence des réunions des plateformes d'engagement des parties prenantes (3.2.a. du Cadre de S&E du FCPF) :

Fréquence : continue	 Fréquence ciblée à définir
-------------------------	--

Le dossier préparatoire de votre pays (dans le cadre des stratégies nationales de REDD+ et des systèmes de suivi) et/ou votre Programme de RE incluent-ils des activités ciblant le maintien ou le renforcement des moyens de subsistance des communautés locales ? (3.2.b. du Cadre de S&E du FCPF) :

Oui/Non : NA	<u>Veillez décrire ces activités ciblant le maintien ou le renforcement des moyens de subsistance des communautés locales :</u>
---------------------	---

Le dossier préparatoire de votre pays (dans le cadre des stratégies nationales de REDD+ et des systèmes de suivi) et/ou votre Programme de RE incluent-ils des activités ciblant la conservation de la biodiversité ? (3.2.c. du Cadre de S&E du FCPF) :

Oui/Non : NA	<u>Veillez décrire ces activités ciblant la conservation de la biodiversité :</u>
---------------------	---

Le dossier préparatoire de votre pays et/ou le Programme de RE incluent-ils une ESES, des

mécanismes opérationnels de recours et un CGES qui concentre les résultats de l'ESES(3.2.d. du Cadre de S&E du FCPF):	
Oui/Non :	Si oui, veuillez faire votre sélection dans le barème de notation : <div style="text-align: center;">  Non applicable </div> Veuillez décrire les mesures mises en œuvre :

3.2.4. Partage des connaissances

Votre pays a-t-il mis au point et publié des produits de partage des connaissances en matière de REDD+ avec l'appui du FCPF ?	
Oui/Non :	Veuillez fournir la liste des publications sur les connaissances en matière de REDD+ pendant la période concernée par ce rapport, le cas échéant : 1. CDs, dépliants, bulletins d'information, brochures produites à l'occasion des universités d'été REDD+ 2. Stratégie nationale REDD+ en format dur et électronique 3. Plan Intégré de Communication et module de formation en communication pour la REDD+

Combien de personnes ces publications ont-elles atteintes, le cas échéant ?	
Nombre global par produit :5000 Nombre d'hommes :3500 Nombre de femmes :1500	

Des experts de votre pays ont-ils participé à une activité éducative Sud-Sud ? Si oui, combien ? (hommes et femmes)		
Oui/Non :	Indiquez les activités éducatives Sud-Sud :	Nombre d'hommes :21
	Voyages d'études Brésil Terra Congo, Protocole d'Accord avec l'Institut National de recherche spatiale du Brésil (INPE), Projet COMIFAC sur le renforcement des capacités, Signature du Protocole d'Accord Brésil-RDC sur l'environnement et la gestion durable de forêts	Nombre de femmes :9

4. PROBLÈMES, DÉFIS ET RISQUES

Cette section doit présenter tout problème, difficulté ou contrainte rencontré par le pays pour parvenir aux résultats attendus en matière de REDD+ (résultats, progrès et impacts possibles), les causes principales et l'incidence sur le plan de travail. Les actions prises pour surmonter ou gérer ces contraintes/difficultés/problèmes doivent être décrites. Chaque problème/contrainte doit faire l'objet d'un paragraphe distinct, indiquant les changements proposés du plan de travail au cours du semestre/de l'année à suivre, le cas échéant.

Une contrainte réside dans le cadre légal et réglementaire dont le processus de réforme suit son cours. Les changements de pratiques et in fine de mentalités des populations constituent un grand défi.

Ne pas passer le bon message, construire des attentes trop grandes ou ne pas atteindre les masses sont des risques à prendre en compte dans cette phase charnière de la REDD+ en RDC.

Le pays doit effectuer un suivi de toute modification des hypothèses à la base de l'intervention du FCPF au niveau national ainsi que de tout risque majeur. Cette section doit expliquer sous une forme narrative tout changement du niveau de risque pour toutes les hypothèses de départ ou décrire de nouveaux risques qui auront une incidence sur le plan de travail et l'intervention du FCPF pour l'année à suivre et au-delà, ainsi que toutes les mesures nécessaires en réponse à ces changements.

Le risque pays devrait évoluer positivement. La situation d'insécurité persistante qui prévaut à l'est du pays a déjà été prise en compte dans les analyses antérieures et fait l'objet d'une surveillance continue. Les Concertations nationales qui viennent de se tenir en RDC doivent justement déboucher sur une solution consensuelle à ce problème.

De plus, le partenariat avec Globe International et l'implication du politique pourra contribuer à faire face à la faiblesse du cadre légal, réglementaire et institutionnel. Aussi, il s'agira de mettre en œuvre une stratégie de communication axée sur l'adoption des comportements favorables à la protection de la forêt et de faire le plaidoyer auprès des partenaires financiers pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale REDD+ et des outils de la mise en œuvre de la REDD+ en RDC (MRV)

5. PRINCIPALES LEÇONS APPRISSES

Cette section décrit les leçons apprises depuis le début du processus de préparation. S'agissant d'un rapport semestriel, cette section doit être relativement approfondie et faire référence à la documentation pertinente et/ou aux événements relatifs aux aspects pertinents à la préparation au financement carbone dans le cadre de la REDD+.

- La REDD est un processus transversal qui engage différentes parties prenantes.
- Un message clair et sans équivoque de la REDD+ en vue de disséminer à travers, notamment l'Université REDD, les activités d'informations, d'éducation et de communication pour un meilleur ancrage communautaire. Et il convient de véhiculer le message de façon claire et réaliste.
- L'engagement politique au plus haut niveau est indispensable, afin d'assurer une meilleure appropriation nationale
- L'importance des consultations et de la participation large et inclusive
- L'importance des ressources humaines en termes de renforcement des capacités nationales pour assurer la pérennisation du processus REDD+
- L'importance des ressources financières pour assurer l'achèvement du R-Package et la mise en œuvre de la REDD+
- L'importance du rôle de la jeunesse et de femmes dans l'avancement du processus REDD+ dans son ensemble
- Il est essentiel d'amener le processus jusqu'à la base car ce sont les populations qui sont concernées au premier plan.